

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALEDIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

Sous direction anti-terroriste

n° 579/2008/19

AFFAIRE :***C/ Rose KANYANGE épouse
KABUYE et autres.***

Assassinats et complicité d'assassinats en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur et association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme.

OBJET :

Exploitation de l'enregistrement vidéo de l'audition du témoin **Samson TURATSINZE** réalisée le 17 septembre 2010 à KANOMBE (Rwanda) au cours de l'exécution de la commission rogatoire internationale en date du 7 juin 2010 délivrée aux autorités judiciaires rwandaises.

**PROCES-VERBAL**D 7969
(4p)L'an deux mille onze,
Le trente et un octobre,**NOUS :** Thierry PARRET

**Brigadier chef de police en fonction à
la Sous direction antiterroriste de la
Direction centrale de la police judiciaire**

--- Officier de Police Judiciaire en résidence à LEVALLOIS PERRET, -----
--- Nous trouvant au service, -----
--- Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 17 décembre par messieurs Marc TREVIDIC et Philippe COIRRE, Vice-présidents chargés de l'instruction près le tribunal de grande instance de PARIS, relative à l'information numéro 579/2008 suivie contre Rose KANYANGE épouse KABUYE et autres des chefs d'assassinats et complicité d'assassinats en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur et association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme -----
--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----
--- Vu la commission rogatoire internationale en date du 7 juin 2010 émanant de Monsieur Marc TREVIDIC et Madame Nathalie POUX, vice-présidents chargés de l'instruction au tribunal de grande instance de Paris à destination des autorités judiciaires rwandaises avec offres de réciprocité, -----
--- Vu la mission d'exécution de cette demande d'entraide pénale internationale effectuée au Rwanda du 11 au 18 septembre 2010, -----
--- Vu les auditions de témoins enregistrées lors de cette mission par les fonctionnaires du Service central d'Identité Judiciaire d'ECULLY et les CD-Rom subséquents placés sous scellés 579/2008/CRIRWANDA/EXP/AUDITIONSTEMOINS -----
--- Vu la copie de travail de ces enregistrements réalisée lors des gravures de CD-Roms.-----
--- Exploitons comme suit l'interrogatoire de **Samson TURATSINZE** effectué le 17 septembre 2010 à KANOMBE (Rwanda) :-----

[Le témoin lève la main droite]. Moi Samsun je jure de dire la vérité, en cas de parjure que je subisse la rigueur de la loi.

Remarque de madame KAYITESI : le témoin déclare « *Moi TURATSINZE Samson, je jure de dire la vérité, en cas de parjure que je sois sanctionné par la loi* ».---

Question : Quelle est votre date de naissance ?

Réponse : Je suis né dans la province de l'Est, à Kayonza dans le secteur de Myirama en 1966.

Question : Le 6 avril 1994 qu'elles étaient vos fonctions, vos grades ?

Réponse : J'étais militaire dans le camp des commandos, j'étais Caporal.

Question : Vous étiez basé dans ce camp ?

Réponse : Oui j'étais dans ce camp.

Question : Vous étiez où le 6 Avril quand vous avez vu l'avion, vous étiez à l'emplacement où vous êtes là ?

Réponse : Le 6 avril, j'étais ici.

Question : Pouvez-vous nous raconter ce que vous avez vu ou entendu ?

Réponse : Ce n'est pas ce que j'ai entendu, c'est ce que j'ai vu, le 6 avril, à cette date là le soir, l'avion à bord duquel était le Président HABYARIMANA a été attaqué.

Remarque de madame KAYITESI : le dernier mot de la réponse n'est pas attaqué mais abattu.

Question : Plus précisément, donc vous avez rien entendu ?

Réponse : avant ?

Question : Non, qu'est ce que vous avez vu ou entendu de cette attaque ? on sait qu'il a été attaqué l'avion !

Réponse : Ce qui a été vu, j'ai vu le tir monter et attaquer l'avion

Question : L'avion était où dans le ciel, à peu près, dans quelle direction, vous pouvez nous montrer un peu ?

Réponse : L'avion venait, il allumait déjà les phares, en venant de ce côté.

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *l'avion venait, c'est comme il se dirigeait vers cette direction (ou comme s'il s'approchait)* ». Le témoin faisant un geste.

Question : C'est la direction à peu près de l'avion, là où se trouve le monsieur, c'est bien là ?

Réponse : là.

Question : Alors, il y a quelque chose qui est allé vers l'avion ?

Réponse : Les missiles qui ont touché l'avion.

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *ces missiles qui tirent vers l'avion* ».

Question : Ca ressemblait à quoi qu'est-ce que vous avez vu dans le ciel ?

Réponse : J'ai vu comme s'il était rouge, il est monté et il allait vers l'avion, l'avion "attérisse", il s'est démonté justement, et ensuite l'avion est tombé et après l'explosion.

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *J'ai vu le premier tir qui était rouge en direction de l'avion. L'avion a éteint directement les lumières. Ensuite il y a eu le deuxième tir qui est monté qui a touché l'avion et il a explosé directement* »----

Question : ça avait l'air de quoi, de lumières qui partent du sol, il y avait une lumière jusqu'à l'avion, essayez d'être plus précis ?

Réponse : L'avion venait de ce côté, et le tir est allé à la rencontre de l'avion

Question : C'est une lumière rouge, c'est ce que j'ai cru comprendre, que vous avez vu dans le ciel jusqu'à l'avion ?

Réponse : Quand il a été lancé tout le monde était réveillé et nous nous sommes levés pour voir.

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *Quand on a entendu le premier tir, on s'est tous retournés et on a vu ce tir vers l'avion* »----

Question : Ce n'est pas la question madame l'interprète, si c'est une lumière qui va du sol jusqu'au ciel, s'il voit la lumière tout le long jusqu'à l'avion ?

Réponse : La lumière je voyais dans le ciel, à partir d'ici je ne pouvais pas voir.

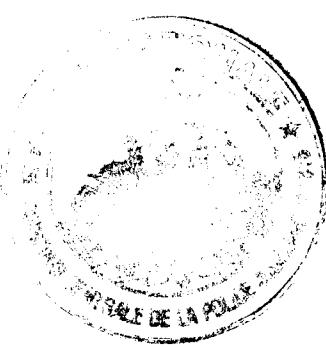
Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *la lumière je la voyais dans le ciel comme j'étais assis ici on ne peut pas voir ce qui vient du sol* »----

Question : ok, donc ce n'est pas à partir du sol que vous la voyez c'est... elle est déjà dans le ciel ?

Réponse : acquiescement de la tête par le témoin.

Question : Et les deux lumières venaient du même endroit, de la même direction à peu près ?

Réponse : Oui les deux venaient du même endroit.



mitte

...

Question : La première lumière, est-ce qu'elle a touché l'avion ?

Réponse : Je ne peux pas savoir s'il a touché l'avion, comme je vous l'ai dit le tir a arrêté l'avion (coupé par le juge)

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *Comme je vous l'ai dit dès le premier tir qui montait, l'avion a coupé les lumières puisqu'il avait des clignotants comme s'il allait atterrir* ».---

Question : Il n'a pas vu la lumière continuer après l'avion ?

Réponse : Et alors là ... (inaudible)

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *Vous me demandez des détails alors que cela fait longtemps. Je ne sais pas si ça a continué ou pas* ».---

Question : Est-ce qu'il est capable de nous dire d'où venaient les lumières par rapport à l'avion ?

Réponse : là où... (inaudible) c'est mieux. Je peux dire approximativement qu'ils sont venus de ce côté-là. Moi je pense qu'ils sont venus de quelque part, là, c'est mieux qu'on avance pour vous montrer à peu près.

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *Je peux dire approximativement que dans tous les cas c'est du côté à droite mais je vous propose que l'on aille plus bas pour que je puisse vous montrer où cela s'est produit et on verra* ».---

Question : donc c'est à peu près ça la direction ? c'est là où vous êtes, c'est la direction pas l'endroit d'où ça vient mais c'est voir une direction par rapport à l'avion

Réponse : C'est ça qu'il montre. (interprète qui parle du témoin)

Question : Vous montrez du (inachevé) ?

Réponse : (le témoin montre avec son bras la direction)

Question : Et alors pour vous cette direction cela représente un peu quoi dans (inachevé) ? Oui mais l'avion il ne bouge pas là. Je crois qu'il y a incompréhension, on coupe un peu.

Question : ça fait un peu l'avion, c'est ça vers le devant et les ... à gauche

Réponse : L'avion était encore devant et puis ils sont arrivés, c'est pas à côté c'est vers l'avion.

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare « *l'avion était encore devant et ces tirs allaient vers l'avion* ».---

Question : Vous êtes capable de nous emmener à l'endroit ? là ce n'est plus dans le ciel mais en réalité...à peu près l'endroit où vous pensez que les tirs sont partis ?

Réponse : Oui je peux. Ce serait mieux.

Question : Ok bon bah on va y aller en voiture si c'est un peu loin

Réponse : là on imagine que (inachevé).

Question : Alors vous pensez que c'est à peu près de là que venaient les tirs ?

Réponse : dès que je l'ai vu, je pense que c'est aux environs d'ici, quelque part là-bas, mais je vois que l'environnement a changé, ça fait dix-sept ans

Question : Racontez nous comment c'était l'environnement à l'époque ici ?

Réponse : La forêt ici n'était pas là, il y avait des herbes comme ça, naturel.

Question : Commençons par le cimetière, est-ce qu'il y était le cimetière ?

Réponse : Le cimetière n'existe pas.

Question : il y avait quoi à la place du cimetière ?

Réponse : Il y avait des herbes comme ça, une brousse.

Question : D'accord, quand vous dites que la forêt n'y était pas, ça veut dire qu'il n'y avait pas de forêt du tout ? ou y avait-il des arbres plus petits ?

Réponse : Il n'y avait pas de forêt.

Question : Pas d'arbres du tout ?

Réponse : Il n'y avait pas de forêt.

Question : Et vers là-bas ? vers la gauche ? là-bas, par là bas ?

Réponse : Il n'y avait pas de forêt ici. C'est nouveau.

Question : Donc même pas les petits arbres, rien, pas d'arbres du tout ?

Réponse : Il y avait des brousses comme ça.

Question : Donc ce n'est pas des arbres ça, c'était des brousses, c'était pas des arbres ?

Réponse : Oui des brousses.

Question : Donc quand vous êtes ici est-ce que vous êtes capable de nous dire à votre avis où se trouve la résidence présidentielle ?

Réponse : Le président habitait de ce côté-là.

Question : Donc pas d'arbres, des broussailles comme ça, pas de cimetière, c'est ça à peu près ?

Réponse : Il n'y avait rien.

Question : Est-ce que vous savez où était la maison d'un français qui s'appelait saint Quentin ?

Réponse : (rires du témoin). Je le connais, on était ensemble dans la même unité.

Question : Est-ce que vous savez où était sa maison ?

Réponse : Je ne me rappelle pas la maison qu'il habitait, mais il habitait dans le quartier ici.

Question : Vous pouvez nous montrer un peu dans quel quartier il habitait

Réponse : Je ne me rappelle pas de la maison. Je connais le quartier, ce sont les maisons ici.

Question : On va aller voir le quartier quand même. IL y avait des français, des blancs c'est ça ?

Réponse : ce n'était pas un seul, il y avait des français, il y avait des belges et d'autres officier. Tous les officiers étaient ici.

Question : Docteur Pasuque, Pasuche, un belge ?

Réponse : Je ne me souviens pas de lui, ici il y avait trois belges, le belge dont je me souviens c'est L'abbé.

Remarque de madame KAYITESI : Le témoin déclare en fin de réponse « Je me souviens d'un belge qui soignait les os et qu'on appelait l'abbé».---

Question : Alors toute la zone, oui mais là ce n'est pas ce qui nous intéresse, (s'adresse au caméraman) filmez toute la zone pour montrer tout le quartier.

Réponse : ces maison là appartenaient aux officiers, des officiers supérieur jusqu'au sous-lieutenant, tout le monde habitait ici.

-----FIN DE L'AUDITION-----

---Dont procès-verbal que signe avec nous Madame Françoise KAYITESI qui atteste de la fidélité de la traduction des propos enregistrés, hormis les remarques évoquées supra. -----

L'officier de police judiciaire

